

221C3139

FR0010221069-OP031-AS18-RO22

16 novembre 2021

- Mise en œuvre du retrait obligatoire visant les actions de la société.
- Maintien de la suspension de la cotation des actions de la société.

**FILAE**  
(Euronext Growth Paris)

- 1- Le 15 novembre 2021, l'Autorité des marchés financiers a fait connaître qu'à l'issue de l'offre publique d'achat simplifiée visant les actions FILAE initiée par la société TreeHouse Junior Limited, cette dernière détient 1 529 024 actions FILAE représentant autant de droits de vote, soit 95,88% du capital et au moins 93,70% des droits de vote de cette société<sup>1</sup> (cf. D&I 221C3096 du 15 novembre 2021).
- 2- Le 16 novembre 2021, Banque Delubac & Cie, agissant pour le compte de la société TreeHouse Junior Limited, a informé l'Autorité des marchés financiers de la décision de TreeHouse Junior Limited de procéder, conformément à son intention exprimée lors de l'offre susvisée, à la mise en œuvre d'un retrait obligatoire portant sur les actions FILAE non apportées à l'offre, au prix de 20,75 € par action FILAE, sur le fondement des articles L. 433-4 II du code monétaire et financier et 237-3 I, 2° du règlement général.

Les conditions posées aux articles L. 433-4 II du code monétaire et financier et 237-1 à 237-3 du règlement général sont remplies :

- les 65 655 actions FILAE non présentées à l'offre par les actionnaires minoritaires représentaient, à l'issue de la clôture de l'offre, 4,12% du capital et au plus 6,30% des droits de vote de cette société<sup>2</sup> ;
- lors de l'examen de la conformité du projet d'offre publique d'achat simplifiée, l'Autorité des marchés financiers a disposé du rapport d'évaluation de la banque présentatrice et du rapport de l'expert indépendant qui concluait à l'équité du prix offert dans la perspective d'un retrait obligatoire (cf. D&I 221C2871 du 26 octobre 2021) ;
- le retrait obligatoire comporte le règlement en numéraire proposé lors de l'offre publique d'achat simplifiée, soit 20,75 € par action FILAE.

Par conséquent, le retrait obligatoire interviendra le **25 novembre 2021** au prix de **20,75 €** par action et portera sur 65 655 actions FILAE, représentant 4,12% du capital et au plus 6,30% des droits de vote de cette société.

Euronext Paris publiera le calendrier détaillé de la mise en œuvre du retrait obligatoire et la date de radiation des actions FILAE d'Euronext Paris.

- 3- La suspension de la cotation des actions FILAE est maintenue jusqu'à la mise en œuvre du retrait obligatoire.

<sup>1</sup> Sur la base d'un capital composé de 1 594 679 actions représentant au plus 1 631 784 droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.